

COVID-19 – L'agence de l'eau Seine-Normandie aide les collectivités et les entreprises à hygiéniser les boues de stations d'épuration avant épandage.

« En cette période difficile, les agences de l'eau ont plus que jamais leur rôle à jouer pour rendre possible la solidarité des services d'eau du territoire. Je me félicite du vote à l'unanimité du comité de bassin, à la hauteur des enjeux auxquels les acteurs de l'eau doivent faire face ».

**François SAUVADET Président
du Comité de bassin Seine-Normandie**

Mardi 26 Mai 2020. Le comité de bassin Seine-Normandie, présidé par François Sauvadet, a approuvé à l'unanimité la création d'une aide d'urgence de l'agence de l'eau pour l'hygiénisation des boues afin de les rendre propres à l'épandage.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Seine-Normandie accorde une subvention à hauteur de 80% pour l'hygiénisation des boues. Cela concerne potentiellement 800 stations d'épuration. Les actions financées sont notamment les dépenses liées à la déshydratation et au chaulage, au transport des boues vers un site de compostage ou vers des stations d'épuration équipées d'une filière d'hygiénisation.

Les stations industrielles ou mixtes recevant des eaux usées domestiques peuvent également être aidées, dans le respect des règles de l'encadrement européen. Le montant des travaux aidés doit être supérieur à 3500 € TTC. Une dotation de 10 millions d'euros est mobilisée.

Les dossiers doivent être déposés à l'agence avant le 31 décembre 2020, concernant des dépenses engagées à partir du 2 avril 2020.

L'hygiénisation a en effet été recommandée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en réponse à la consultation des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture.

Le comité de bassin, un «parlement» de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%) est le lieu de concertation sur la politique de l'eau. Le comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres et s'organise en commissions et en groupes de travail.

CONTACT PRESSE

Marie-Anne
PETIT-ANDRIANA
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

